

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00542

Numéro SIREN : 895 231 504

Nom ou dénomination : A.K TERRASSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001665

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AK TERRASSEMENT		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		19 RUE DES TUILERIES		42680 ST MARCELLIN EN FOREZ	
SIRET 8 9 5 2 3 1 5 0 4 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 0		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le 31 12 2021	
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions	
		1		2	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	71 452
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	71 452
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	1 955
		Autres * (3)	072	074	7 293
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	6 475
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	098	15 724
	Total général (I + II)		110	112	87 176
PASSIF					Exercice N NET
					1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120 1 000
	Écarts de réévaluation				124
	Réserve légale				126
	Réserves réglementées *				130
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132
	Report à nouveau				134
	Résultat de l'exercice				136 (177)
	Provisions réglementées				140
	Total I				142 823
Provisions pour risques et charges				Total II 154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166 723
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	84 632)	172 85 629
	Produits constatés d'avance				174
	Total III				176 86 353
Total général (I + II + III)					180 87 176
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	87 690
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SAS AK TERRASSEMENT** Néant ☐ *

Exercice N clos le **31 12 2021**

Formulaire déposé au titre de l'IR **018**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires } Services *	215 217	214 218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitations reçues		226		
	Autres produits		230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	36 700		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234			
	Variation de stocks (marchandises) *	236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238	23 648		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)	242	8 238		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243	244		
	Rémunérations du personnel *	250	666		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252	136		
	Dotations aux amortissements *	254	16 238		
	Dotations aux provisions	256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260	262			
Total des charges d'exploitation (II)	264	48 925			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(12 226)		
Produits financiers (III)	280				
Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)		290	12 200		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348	151		
Impôt sur les bénéfices * (VII)		306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	(177)		
B - RÉSULTAT FISCAL		312	177		
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles *	322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)	324			
	Divers * dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	330		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	105		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345			
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	354	72
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	372	72

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAS A.K TERRASSEMENT
Société à action simplifiée au capital de 1 000 Euros
19 RUE DES TUILERIES
42680 SAINT MARCELLIN EN FOREZ
895231504 SAINT ETIENNE R.C.S

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 mai à 9 heures

Les associés se sont réunis au siège social de la Société, en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur AFFASSI Karim, Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par ses soins, fait ressortir que les associés présents possèdent ensemble le nombre de parts sociales requis.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est la suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Convention visée à l'article L223-19 du code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses.
-

Le Président dépose sur le bureau :

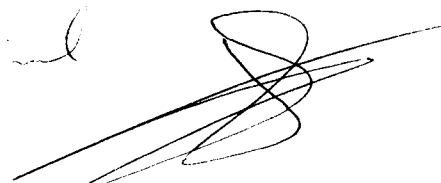
- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233-19 du code de commerce.
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et annexes de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-Présidents plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Président, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Carlo Affassi Karim
Le Président



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2021 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter la perte de 177 euros de l'exercice de la manière suivante :

La perte de 177 euros est affectée au compte :

Report à Nouveau : 177 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, constate qu'il n'y a pas eu de dividendes distribués, au cours des trois dernières années :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport :

- Prend acte des conventions intervenues sur l'exercice écoulé ;
- Approuve la rémunération brute allouée à la gérance au cours de l'exercice telle quelle est présentée dans le rapport.

Avant de mettre aux voix cette résolution, le Président rappelle que chacun des associés ne peut participer au vote sur les conventions auxquelles il a participé et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quitus et de la majorité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non admises par L'Administration fiscale telle qu'énoncées à l'article 39-4 du Code Général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

SAS A.K TERRASSEMENT
Société à action simplifiée au capital de 1 000 Euros
19 RUE DES TUILERIES
42680 SAINT MARCELLIN EN FOREZ
895231504 SAINT ETIENNE R.C.S

ASSEMBLEES GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2022

RESOLUTIONS D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME RESOLUTION

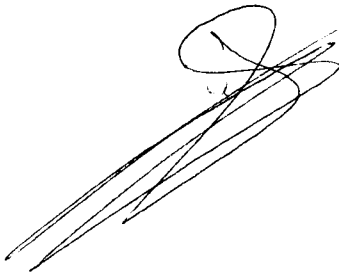
L'Assemblée générale décide d'affecter la perte de 177 euros de l'exercice de la manière suivante :

La perte de 177 euros est affectée au compte :

Report à Nouveau : 177 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'L' shape with several loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the left.